



DISTRIBUTION DE 65 000 MASQUES GRATUITS AUX HABITANTS DES 12 COMMUNES D'ERDRE & GESVRES

La communauté de communes, en partenariat avec le conseil départemental, a fait l'acquisition de 65 000 masques en tissu, lavables et réutilisables, afin que chaque habitant du territoire dispose au moins d'un masque de ce type au moment de la reprise d'activité. Les communes assureront leur distribution jusqu'au 18 mai.

Mis en ligne le 06 mai 2020

Même si le masque obligatoire ne sera pas généralisé lors du déconfinement le 11 mai, son port est fortement conseillé. Afin de renforcer la sécurité sanitaire des habitants d'Erdre & Gesvres, la communauté de communes a donc effectué une commande groupée de masques grand public pour le compte des 12 communes du territoire.

C'est un geste fort de solidarité sanitaire que l'ensemble des communes réalise grâce à la communauté de communes et au Département de Loire-Atlantique qui co-financent ce dispositif, afin que chaque habitant du territoire puisse bénéficier d'un masque adapté.

Ces masques vont être distribués auprès de chaque foyer jusqu'au 18 mai, sous la responsabilité de chaque maire, suivant les modalités qu'il aura défini sur sa commune (distribution en porte à porte par des élus, des agents municipaux, des bénévoles ou livraison par voie postale).

Un masque par personne de plus de 12 ans composant le foyer sera attribué dans un premier temps. Ces masques barrière en tissu, lavables et réutilisables, ont été fabriqués par l'entreprise FINWAY, (basée à Héric) qui a décidé de réorienter sa production pour répondre à l'enjeu sanitaire. Homologués selon les normes AFNOR, ils viennent compléter les dispositifs proposés par l'Etat, pour limiter la progression de l'épidémie de coronavirus. [Une notice d'utilisation](#) sera remise afin de faciliter l'entretien de ces masques de protection réutilisables une cinquantaine de fois selon le fabricant. [Télécharger la notice d'utilisation](#)

Une autre dotation, issue d'un autre fabricant français, sera livrée courant mai par le Département pour les moins de 12 ans.

Pour rappel, l'usage d'un masque participe à limiter la propagation du virus. À lui seul, il ne suffit pas à être efficace. Il est complémentaire de l'application systématique des gestes barrières, ainsi que des règles de distanciation sociale.

COMMENT BIEN PORTER SON MASQUE ?



Avant de mettre ou enlever le masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique.



Pour le mettre :

- Tenez le masque par les lanières élastiques.
- Ajustez le masque de façon à **recouvrir le nez, la bouche et le menton.**



Pour l'enlever :

Décrochez les lanières élastiques pour décrocher le masque de votre visage.



Il faut changer le masque :

- Quand vous avez porté le masque 4h.
- Quand vous souhaitez boire ou manger.
- Si le masque s'humidifie.
- Si le masque est endommagé.



Évitez de le toucher et de le déplacer.



Ne le mettez jamais en position d'attente sur le front ou sur le menton.



Ne mettez pas le masque dans votre poche ou votre sac après l'avoir porté. En attendant de le laver, isolez-le dans un sac en plastique.



Attention: si vous êtes malade, ce masque n'est pas adapté. Demandez l'avis de votre médecin.



Ce masque n'est pas destiné au personnel soignant.

COMMENT ENTREtenir SON MASQUE ?



Lavez le masque à la machine avec de la lessive. **Au moins 30 min à 60°C minimum.**



Utiliser un sèche-ligne ou un sèche-cheveux pour sécher votre masque, ou encore, le faire sécher à l'air libre sur une surface désinfectée.

ATTENTION : Ce masque ne remplace pas les gestes barrières.

Il ajoute une barrière physique, lorsque vous êtes en contact étroit avec d'autres personnes.



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades



Respecter une distance de 1 mètre



≡ RETOUR À LA LISTE



Mairie d'Héric

12 rue de l'Océan
44810 HÉRIC

☎ 02 40 57 96 10

 [CONTACTEZ-NOUS](#)

Horaires :

Lundi - Mercredi - Vendredi

9h-12h30 / 14h-17h30

Mardi et Jeudi

9h-12h30

Samedi

9h30-12h00